



Violences intolérables contre une membre de la CGT

Dans la nuit du 28 juin, une adhérente de notre syndicat, professeure des écoles, a été gravement violentée par la police à Villetaneuse. À ce jour, elle souffre d'une double fracture de la jambe et de blessures multiples. Elle a reçu 45 jours d'ITT et est en arrêt de travail jusqu'au 24 septembre. Elle est aujourd'hui alitée et souffre de douleurs vives.

Ces violences policières ont été commises alors qu'elle rentrait de chez des proches, à vélo. Sur la place de la Mairie de Villetaneuse, un camion en feu menaçait la sécurité des personnes alentours. L'incendie du véhicule avait provoqué une forte détonation. La crainte que des anciens élèves ne se trouvent parmi les jeunes présents ou blessés l'a amené à s'arrêter et observer ce qui se passait, pour éventuellement porter assistance. Notre métier ne s'arrête pas aux portes de l'école.

Deux policiers ont intimé à notre camarade avec véhémence de quitter les lieux. Alors que notre adhérente leur signifiait ne pas vouloir partir elle a été soudainement propulsée au sol violemment, frappée puis menottée. La violence des chocs était telle qu'elle a eu un black-out de plusieurs secondes. Elle a crié qu'elle était blessée mais les deux policiers ont continué de la violenter au sol. Des personnes sont intervenues pour s'interposer.

Les policiers constatant l'étendue des blessures l'ont démenotés. Les pompiers ayant été prévenus ont transporté notre camarade à l'hôpital où ses multiples blessures ont été constatées.

La Cgt Educ'action 93 apporte tout son soutien à notre camarade. S'en prendre à une militante de la CGT, c'est s'en prendre à toute la CGT. Nous dénonçons ces violences insupportables à l'égard de notre camarade, symptômes de l'impunité policière, de comportements ultra agressifs à l'égard de la population en particulier celle de notre département et d'une société malade de ces violences policières dont le jeune Nahel a été victime.

Nous exigeons :

- la vérité et la justice sur les violences policières commises ce 28 juin contre notre adhérente,**
- la justice pour Nahel,**
- l'abrogation de la loi Cazeneuve de 2017.**